



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

ARRÊTÉ N° / MLA / DPAM du

00 9870

27 SEP. 2018

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du **certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM)** tenue à Atuona (Hiva-Oa) du 6 au 10 août 2018.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mme Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301/CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 relatif à la formation et à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines ;
- Vu la décision n° 1669/MET/DPAM du 21 février 2018 modifiée, portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2018 ;
- Vu la décision n° 6713/MLA/DPAM du 30 juillet 2018 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du **certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM)**, organisées à Atuona (Hiva-Oa) du 6 au 10 août 2018 ;
- Vu la décision n° 8669/MLA/DPAM du 10 septembre 2018 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) prévue à Atuona (Hiva-Oa) du 6 au 10 août 2018, et du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) prévue à Papeete le 27 août 2018 ;
- Vu le procès-verbal n° 04-2018/CPLPCM du 13 septembre 2018 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) - session d'examen n° 04-2018/CPLPCM tenue au centre d'examen de Atuona (Hiva-Oa) du 6 au 10 août 2018.

Ampliations :

PR	1
VP	1
SGG	1
REG	1
MLA	1
DPAM	1
CMPMF	1
Int. s/c DPAM	16
JOPF	1

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le 13 septembre 2018 pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) – session d'examen n° 04-2018/CPLPCM tenue au centre d'examen de Atuona (Hiva-Oa) du 6 au 10 août 2018.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 7 « pêche et cultures marines », tel que prévu par l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 susvisé, au candidat suivant :

Candidats inscrits : 16

Candidats présents : 16

NOM	Prénoms
AUBERT	Céline, Patricia
BROWN	Abedenette, Ohutunui
FREBAULT	Henrik, Louis
FREBAULT	Kévin, Christian
MOKE	Jean-Pierre, Stéphane
NAPUAUHI	Tamatea, Emile
NAPUAUHI	Vatea, Joseph
PETERANO	Temehau
PETERANO	Toaeinui, Wilson
SCALLAMERA	Patrick, Fiumoehu
TAPATOA	Rémy, Moeotui
TIMAU	Vaatahaani, Yannick
VAATETE	Zacharie, Emmanuel

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

27 SEP. 2018

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUAITI

Pour le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,

*en charge des transports interinsulaires
et par délégation,*

La directrice des affaires
maritimes polynésiennes

Catherine ROCHETEAU

